

Bruxelles, le 29 mars 2023
(OR. en)

7896/23

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0394(COD)**

**CLIMA 167
ENV 322
AGRI 174
FORETS 36
ENER 165
IND 156
COMPET 288
CODEC 515**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Règlement relatif à la certification des absorptions de carbone: aspects agricoles et forestiers - <i>Informations communiquées par la Commission</i> - <i>Débat d'orientation</i>

En vue du débat sur les aspects agricoles et forestiers du règlement cité en objet lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 25 avril 2023, la présidence suggère la question suivante:

"Quels sont les aspects les plus importants pour que le futur cadre de certification apporte des avantages climatiques à long terme tout en créant des possibilités de stimuler l'innovation et d'accroître la compétitivité des secteurs agricole et forestier de l'UE? ".